



la lettre du

programme Solidarité Eau

numéro 50

décembre 2005

**Dans ce numéro**

Évènement

- Un 4<sup>e</sup> Forum mondial de l'eau, du 16 au 22 mars 2006 au Mexique, orienté vers les actions locales de terrain.

Eau potable et assainissement au Burundi

- Témoignage sur l'expérience de l'association Solidarités dans la province de Cankuzo.

Eau potable et assainissement aux Comores

- À Anjouan et Mohéli, professionnalisation du secteur de l'eau avec l'appui de l'ONG Initiative Développement.

Bassin fleuve Sénégal

- Les contributions des acteurs français de coopération non gouvernementale au PEPAM au Sénégal.

éditorial

# Eau, pouvoir et développement

À l'occasion du IV<sup>e</sup> Forum mondial de l'eau de Mexico, l'accent est de nouveau mis sur la nécessité de transférer le pouvoir de décision en matière de gestion de l'eau au niveau le plus proche des usagers. Cette bonne gouvernance s'appuie sur le développement des capacités humaines, économiques et financières locales.

Allons-nous permettre aux pays en développement de se doter des moyens politiques, économiques et sociaux nécessaires à cette bonne gouvernance ? La première chose est de respecter les engagements pris en matière d'aide publique au développement, où nous devons mani-

fester un minimum de cohérence et de continuité. Si nous considérons par exemple le développement des services de base d'eau potable et d'assainissement sous l'angle des ressources humaines, il est manifeste que nous ne respectons ni l'un ni l'autre de ces critères.

La France, l'Europe, déclarent d'une part qu'il est crucial de développer des capacités locales d'organisation et de gestion et d'autre part renforcent la fuite des cerveaux. Si nous soutenons des écoles de formation supérieure en Afrique, en bâtissant des équivalences de diplômes, nous ne devrions pas délaisser l'appui à l'éducation primaire et secondaire.

Tous nos correspondants nous signalent le manque de décideurs formés, de cadres et de techniciens dans les zones les plus pauvres, ruinant les efforts d'équipement faits ces dernières années.

Nous appelons le gouvernement français, l'ensemble des pays européens, à développer une véritable politique de renforcement des capacités locales s'inscrivant dans le temps et donnant une chance au développement économique local. ●

*Pierre-Marie Grondin*

## Nouvelles de l'association

# L'action internationale des collectivités territoriales dans les domaines de l'eau et de l'assainissement

Satisfaire les besoins en matière d'accès aux services de base que sont l'eau et l'assainissement demeure un enjeu majeur pour l'ensemble de la communauté internationale. À travers de nombreuses initiatives concrètes, les acteurs français de coopération décentralisée ont témoigné ces dernières années de leur capacité de mobilisation et d'action.

La Loi Oudin-Santini, adoptée en début d'année 2005, vient offrir de nouvelles perspectives pour contribuer au financement de la coopération décentralisée et non gouvernementale. Déjà plusieurs agences de l'eau et collectivités locales (Communautés d'agglomération de Lyon et de Nantes, Ville de Paris, etc.) ont décidé de l'appliquer en 2006 en affectant entre 0,3 et 0,5 % des recettes de leur budget eau à des actions de coopération.

Pour faire largement connaître les principes et différentes modalités d'application de cette Loi, et répondre aux besoins exprimés par les porteurs de projets en matière d'accompagnement, Cités Unies France et le programme Solidarité Eau s'associent à nouveau pour renforcer l'accompagnement des collectivités locales françaises dans le montage et la valorisation de leurs interventions.

À cet effet, un recensement exhaustif des initiatives des collectivités dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement sera mis en œuvre au premier trimestre 2006. Ce travail de collecte et d'analyse va permettre de davantage connaître, valoriser et appuyer concrètement le développement des partenariats de proximité.

La mutualisation et la diffusion des enseignements issus des pratiques permettront de renforcer la dynamique d'échanges qui, plus que jamais, nous en sommes convaincus, est de nature à enrichir la démarche d'intervention de tous, et à terme, de favoriser l'efficacité des actions engagées pour l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations démunies.

### Pour en savoir plus :

- Ghislain Brégeot, Cités Unies France (CUF)  
T. 33 (0)1 53 41 81 95
- Guillaume Aubourg, pS-Eau  
T. 33 (0)1 53 34 91 23  
[pseau-cuf@cites-unies-france.org](mailto:pseau-cuf@cites-unies-france.org)

## Sommaire

### ÉVÈNEMENT : 4<sup>e</sup> FORUM MONDIAL DE L'EAU

3. Des actions locales pour un défi mondial  
**Une nouvelle édition orientée vers les actions locales de terrain**

### EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT AU BURUNDI

5. Témoignage sur l'expérience de l'association Solidarités dans la province de Conkuzo  
**De la post-urgence au développement**

### EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT AUX COMORES

8. Enjeux et étapes d'un programme d'appui  
**À Anjouan et Mohéli, le secteur de l'eau se professionnalise**

### BASSIN FLEUVE SÉNÉGAL

12. Programme national d'eau potable et d'assainissement du Millénaire (PEPAM 2005-2015) au Sénégal  
**Quelles contributions des acteurs français de coopération non gouvernementale ?**

### 14. LES INFOS DU PS-EAU

## Avis à tous les abonnés

### Toujours plus d'infos

La diffusion par email progresse. L'équipe d'animation du pS-Eau transmet également par courrier électronique des informations sur des propositions de financements internationaux en matière d'eau et d'assainissement, des offres de formations spécifiques, des invitations à des rencontres régionales ou internationales, des résumés ou des documents à télécharger, etc.

Pour recevoir régulièrement ces informations, transmettez-nous vos coordonnées (nom, prénom, fonction, organisme, email professionnel et/ou e.mail personnel, adresse postale, téléphone) à l'adresse suivante :

[pseau@pseau.org](mailto:pseau@pseau.org)



## Des actions locales pour un défi mondial

# Une nouvelle édition orientée vers les actions locales de terrain

**Le 4<sup>e</sup> Forum mondial de l'eau se tiendra du 16 au 22 mars 2006, au Mexique. Organisés tous les trois ans, chaque forum mondial vise à regrouper l'ensemble des acteurs impliqués sur les questions de l'eau et de l'assainissement à travers le monde, afin de faciliter les dialogues et d'influencer les politiques de l'eau. Les forums s'appuient sur les connaissances et les expériences développées par les différents acteurs du secteur.**

L'objectif principal du 4<sup>e</sup> Forum mondial de l'eau est de renforcer les actions sur le terrain afin de répondre aux Objectifs de Développement du Millénaire (OMD) liés à l'eau. C'est dans ce contexte que le thème central « Des actions locales pour un défi mondial » a été choisi pour cette quatrième édition.

Le forum sera organisé autour de sessions présentées sur cinq jours autour de cinq thèmes principaux et cinq thèmes transversaux. Plus de 500 sessions ont été proposées. Ce sont finalement 150 sessions qui ont été retenues, certaines d'entre elles étant parfois une association entre plusieurs sessions proposées. Chacune de ces sessions sera illustrée par des actions locales. 1 500 actions locales ont été enregistrées auprès du secrétariat du forum par les différents acteurs de l'eau et de l'assainissement. Les actions locales illustrent une expérience de terrain et peuvent être sollicitées pour illustrer les différentes sessions.

La dernière journée du forum sera consacrée à la rencontre ministérielle afin que puisse se dégager, au terme du forum, un consensus et des

engagements politiques sur les différentes questions liées à l'eau et à l'assainissement.

## Des processus régionaux pour faciliter le déroulement du forum

Pour appuyer l'organisation du forum, le monde a été divisé en cinq régions (Afrique, Amérique, Asie-Pacifique, Europe et Moyen-Orient). Chacune de ces régions anime un processus préparatoire visant à fédérer les acteurs et présenter les enjeux régionaux spécifiques liés à l'eau à travers un rapport régional. Chacune des cinq journées du forum sera consacrée à une région.

### • Les enjeux clés soulevés par le processus européen

Le processus européen est coordonné par le Netherland Water Partnership (Pays-Bas). Les représentants du Partenariat français pour Mexico y sont activement représentés.

Le rapport régional « Europe » comprendra cinq chapitres couvrant les thèmes suivants : Gestion inté-

grée des ressources en eau Gestion du risque Assainissement Solidarité dans le domaine de l'eau (chapitre rédigé par le pS-Eau en lien avec Solidarité Eau Europe) Technologies innovantes.

Ce processus européen est balisé par des rencontres de travail régulières, parmi lesquelles la « semaine de Strasbourg » (organisée par Solidarité Eau Europe du 17 au 21 octobre) a joué un rôle prépondérant. Cette réunion a permis de réunir un grand nombre d'acteurs européens pour dégager les grandes lignes des messages qui seront portés par les acteurs européens au Forum de Mexico lors de la journée du 18 mars.

### • Les enjeux clés soulevés par le processus africain

Le processus africain est coordonné par le Conseil des Ministres africains de l'eau (AMCOW) et la Banque africaine de développement. La journée consacrée à l'Afrique sera la troisième journée (dimanche 19 mars).

Le rapport régional africain a été finalisé les 8 et 9 décembre derniers à Windhoek en Namibie. Il identi-

fie les défis que doit aujourd'hui relever le continent africain pour atteindre les OMD, parmi lesquels :

- accroître la décentralisation des services de l'eau et de l'assainissement pour une bonne appropriation des différents niveaux de gestion et générer une gouvernance transparente et efficace ;



Denis Désille

## LES THÈMES DU FORUM DANS LESQUELS S'INSÈRENT LES SESSIONS ET ACTIONS LOCALES

### Cinq thèmes principaux

- > Eau pour la croissance et le développement
- > Mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau
- > Eau potable et assainissement pour tous
- > Gestion de l'eau pour l'alimentation et l'environnement
- > Gestion des risques

### Cinq thèmes transversaux

- > Nouveaux modèles pour le financement d'initiatives locales
- > Développement institutionnel et processus politiques
- > Renforcement des capacités
- > Mise en application de la science, des technologies et des connaissances
- > Mise en œuvre de mécanismes de suivi et évaluation

- accorder la priorité à l'assainissement, en incluant l'accès aux services de santé, la promotion de l'hygiène et de l'éducation sanitaire au niveau communautaire ;

- investir dans le développement du secteur à tous les niveaux, de l'artisan aux décideurs, notamment sur les aspects institutionnels et techniques.

### Un partenariat pour fédérer les expériences et partenaires français

Afin de mobiliser effectivement les acteurs français et leurs partenaires pour le 4<sup>e</sup> Forum mondial de l'eau, les ministères français des Affaires étrangères, et de l'Écologie et du Développement durable, ont décidé de lancer un processus préparatoire dès le printemps 2005. Ce partenariat rassemble des représentants des collectivités territoriales, des ONG, des associations de consommateurs, des professionnels de l'eau et de l'assainissement qu'ils soient publics ou privés, des chercheurs, des ministères et autres organismes publics (AFD, agences de l'eau, etc.).

La préparation du processus français est assurée par l'équipe de coordination France, composée du pS-Eau, de l'Association scientifique et technique pour l'eau et l'environ-

nement (ASTEE) et de l'Office international de l'eau (OIEau).

Dans le cadre du Partenariat français pour Mexico, l'équipe de coordination France anime sept groupes de travail : Gouvernance des services d'eau et d'assainissement Mécanisme global d'observation/suivi et évaluation Collectivités locales Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) Accès à l'eau et à l'assainissement pour tous Assainissement Eau pour l'agriculture.

L'objectif pour chacun de ces groupes est de témoigner de l'expérience française, en France, mais aussi à l'étranger dans le cadre de sa coopération internationale. Un témoignage qui se fait à travers des propositions de sessions, l'enregistrement d'actions locales (ou études de cas), la rédaction de plaquettes de communication résumant les principaux enjeux liés à chaque thématique et la mise en place d'un stand d'accueil et de rencontres durant toute la durée du forum.

L'ensemble des travaux déjà réalisés sur ces différentes thématiques, les différentes activités menées dans le cadre du processus préparatoire, les informations pratiques pour le déroulement et la participation au forum de Mexico sont consultables sur le site du Partenariat français pour

Mexico : [www.eau-international-france.fr/mexico](http://www.eau-international-france.fr/mexico).

### Les quatre sessions dans lesquelles est impliqué le pS-Eau

Le programme Solidarité Eau animera à Mexico une session sur les financements solidaires et décentralisés.

Deux autres sessions proposées par le pS-Eau ont été retenues, en association avec d'autres partenaires :

- la session « L'assainissement pour tous en Afrique », en lien avec l'Office national de l'eau et de l'assainissement du Burkina Faso (ONEA) et le Partenariat pour le développement municipal (PDM) est associée à une session portée par le Department of Water Affairs and Forestry d'Afrique du Sud (DWAF) ;

- la session « Gestion de la demande en eau » est associée à une session portée par le CIEHAM (Institut agronomique méditerranéen de Bari, Italie).

De plus, le pS-Eau est partenaire du PDM pour une session mettant en valeur les premiers enseignements d'un programme commun sur la définition de stratégies municipales concertées. Cette session est associée à une session portée par le ministère de l'Écologie et du Développement durable : « Gouvernance pour les services de l'eau et de l'assainissement : les besoins des villes dans les pays en développement et les réponses des initiatives internationales ».

D'autres sessions seront animées par les partenaires français, parmi lesquelles :

- « Stratégies innovantes pour le financement des projets de solidarité par les collectivités locales : comment mettre en œuvre des modèles transparents, responsables et éthiques ? », session animée par l'Association des Maires des grandes villes de France (AMGVF) ;

- « Fédérer les petits opérateurs privés pour assurer l'accès à l'eau et l'assainissement auprès des com-

munautés les plus pauvres » et « Améliorer l'accès à l'eau et l'assainissement pour tous à l'aide d'un partage équitable des coûts des services », deux sessions animées par l'Agence française de développement (AFD), en collaboration respectivement avec l'Union européenne et la Banque mondiale ;

- « Les eaux usées non contrôlées engendrent la pauvreté », session animée par l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) ;

- le mécanisme de monitoring africain : un outil pour atteindre les OMD dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, session animée par le ministère français des Affaires étrangères, en collaboration avec le Joint Monitoring Programme.

D'autres partenaires français assureront l'animation de sessions à Mexico : l'Office international de l'eau, l'Académie de l'eau en partenariat avec le Réseau international des Organismes de Bassin, le ministère de l'Écologie et du Développement durable, l'Institut de la gestion déléguée en partenariat avec la Banque mondiale. ●

#### Contact :

Sarah Mackenzie  
[mackenzie@pseau.org](mailto:mackenzie@pseau.org)

#### Pour des informations complémentaires sur :

- le 4<sup>e</sup> Forum mondial de l'eau : [www.worldwaterforum4.org](http://www.worldwaterforum4.org)
- le processus français : [www.eau-international-france.fr/mexico](http://www.eau-international-france.fr/mexico)
- le processus européen : [www.wwf4europe.org](http://www.wwf4europe.org)
- le processus africain : Francis D. Bougairé directeur général de l'Inventaire des ressources hydriques (DHIRH) du Burkina Faso [fdougair@netcourrier.com](mailto:fdougair@netcourrier.com)
- Kordijé Bedoumra directeur de Facilité africaine sur l'eau au sein de la Banque africaine de développement [k.bedoumra@afdb.org](mailto:k.bedoumra@afdb.org)

Témoignage sur l'expérience de l'association Solidarités dans la province de Cankuzo

# De la post-urgence au développement

Témoignage et réflexions issues des pratiques de l'association Solidarités, qui depuis 1997 mène des programmes de réhabilitation d'infrastructures d'eau potable dans des zones rurales particulièrement affectées par la guerre civile.

Suite aux accords de paix de Pretoria de novembre 2003, le Burundi a traversé une phase de transition urgence-réhabilitation qui s'est achevée avec la fin du processus électoral au mois de septembre 2005. Le pays dispose aujourd'hui d'institutions démocratiques élues.

Après dix années de crise, 70 % des burundais sont en situation d'extrême pauvreté mais dans un contexte sécuritaire qui tend à se stabiliser. Disposés à construire leur développement, un certain nombre de défis se posent à eux et à leurs partenaires internationaux.

Aujourd'hui se construisent les bases qui permettront au Burundi de sortir définitivement de l'insécurité et, à terme, de la pauvreté.

Depuis 1996, Solidarités participe à l'effort du pays par des programmes d'eau et d'assainissement, de sécurité alimentaire et d'habitat.

## Qui gère l'eau au Burundi ?

La Direction générale de l'Hydraulique et des Énergies rurales (DGHER) qui relève du ministère de l'Aménagement du territoire depuis la mise en place du nouveau gouvernement

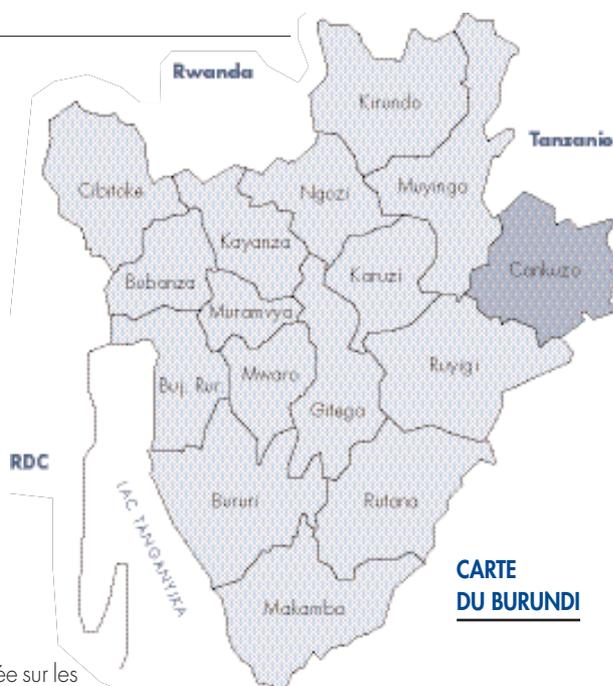
est l'organe responsable des aductions en eau potable, des sources aménagées en milieu rural. Plus largement responsable de la gestion des infrastructures hydrauliques et électriques publiques, la DGHER agit également en tant que bureau d'étude et de construction.

Les Régies communales de l'eau (RCE) assurent le fonctionnement, l'entretien, l'exploitation et la gestion des infrastructures hydrauliques. Dotée de l'autonomie financière, la Régie communale de l'eau est de type associatif, c'est-à-dire gérée par les usagers eux-mêmes. Elle regroupe l'ensemble des comités et institutions qui gèrent le patrimoine hydraulique d'une commune (comités de points d'eau et assainissement, Assemblée générale des usagers, Comité communal de l'eau et assainissement, etc.). Les coordinateurs provinciaux des Régies communales de l'eau œuvrent sous l'autorité de la DGHER.

Ces régies communales sont nées en 1992, lorsque l'État a décidé de rendre autonome le budget de gestion des réseaux et des sources.

Pour les usagers, ce fut une petite révolution car il n'y avait avant cette date qu'une taxe communale

prélevée sur les marchés, les populations n'avaient pas l'habitude de payer une cotisation pour l'entretien du point d'eau. À peine en place, ce système a rapidement périéclité au début de la crise en 1993. Dix ans plus tard, certaines régies n'existent que sur le papier, les membres (présidents, trésoriers, etc.) ne sont pas formés à leurs responsabilités. La population, usée par la guerre et trop de corruption, n'a pas confiance et n'accepte pas forcément cette séparation du budget de la commune et du budget de la Régie.



CARTE  
DU BURUNDI

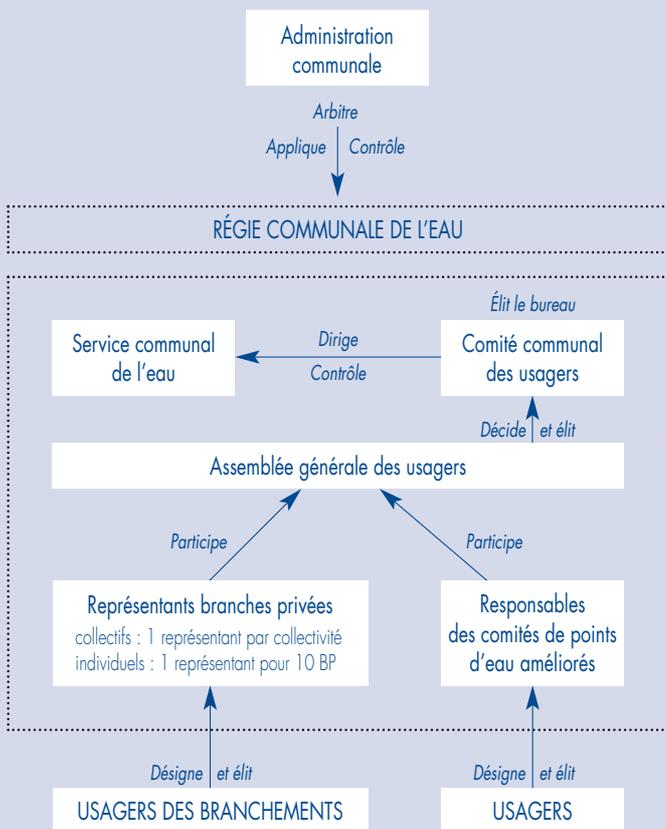
## La situation de l'accès à l'eau à Cankuzo ou comment s'adapter à un contexte évolutif...

La province de Cankuzo a été particulièrement frappée en 2000 par les combats et la forte insécurité à proximité de la frontière tanzanienne. Implantée depuis 2003 dans la province, Solidarités vient en aide aux populations vulnérables victimes de la crise, qu'elles soient déplacées,

## RÉCAPITULATIF DES RÉALISATIONS DE SOLIDARITÉS À CANKUZO

Activité dans la province	Volume des réalisations	Nombre approximatif de bénéficiaires <sup>1</sup>
Construction/réhabilitation/extension d'adductions d'eau potable	10 AEP <sup>2</sup>	33 000
Aménagement de sources avec bacs à lessive	140 sources + bacs à lessive	20 000
Construction de latrines	231 latrines	10 000
Sensibilisation à l'hygiène dans les écoles primaires	5 sites de populations déplacées et 21 écoles primaires	17 000
Vidange de latrines et sensibilisation à l'hygiène	48 vidanges	7 000
Appui aux régies communales de l'eau (RCE)	Les 5 régies communales de la province	Indirectement : l'ensemble des usagers

## ORGANISATION DU SECTEUR EAU ET ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL



rapatriées<sup>3</sup> ou vivant en milieu rural isolé. Quelles que soient leurs origines, leur situation sanitaire est critique : manque d'infrastructures d'eau potable ou d'assainissement, comportements hygiéniques inadaptés.

Pour améliorer cette situation, Solidarités a réalisé et réhabilité des adductions d'eau potable, des sources ont été aménagées, des blocs de latrines communautaires ont été construits et vidangés. Ce volet technique s'accompagne d'un travail de sensibilisation des bénéficiaires (hygiène, respect des infrastructures) et d'un appui aux structures en charge de leur gestion.

Avec l'appui d'Echo<sup>4</sup>, de l'Unicef<sup>5</sup> et du HCR<sup>6</sup>, Solidarités a ainsi pu venir en aide à plus de 60 000 personnes dans la province depuis 2003, soit environ un tiers de la population de la province.

D'une action d'urgence dans les sites de déplacés et pour faire face au retour des réfugiés rentrant de Tanzanie, l'essentiel du travail s'est progressivement orienté vers des populations rurales sédentarisées permettant ainsi d'initier une réflexion à plus long terme. Le retour de la sécurité dans un contexte de plus en plus stable a permis d'intensifier le travail autour de la pérennisation des ouvrages :

- animation pour la mise en place d'une gestion des infrastructures à différentes échelles. Il s'agit de la mise en place de comités de points d'eau, du suivi des assemblées générales des usagers et à l'élection de leur bureau exécutif, du suivi des campagnes des collectes de redevances, etc. ;
- renforcement des compétences techniques et organisationnelles des RCE ;
- soutien logistique par distribution d'outils de gestion...

L'évolution constante du contexte met les ONG face à un certain nombre de défis touchant à leur organisation interne. Se pose ainsi la question de l'évolution des règles de sécurité. Drastiques en période de crise, elles s'allègent avec le retour

au calme. Mais jusqu'à quel point les alléger sans négliger le risque de banditisme grandissant ou les piques d'insécurité qui peuvent survenir ?

Aujourd'hui, deux années de travail dans un contexte évolutif sont sur le point de s'achever. Un constat s'impose : cette adaptation continuelle des pratiques ne suffit pas à assurer la pérennité des infrastructures. Le renforcement de la gestion des infrastructures d'eau potable à travers ses acteurs (usagers, RCE, DGHER, autorités, etc.) doit être un programme de développement à part entière, bien plus qu'un simple accompagnement pour la réussite des chantiers. Mais cette ambition n'est pas si simple à accomplir dans un climat d'incertitude politique ou les responsables ne jouent pas pleinement leur rôle.

## Un cadre législatif et institutionnel à réaffirmer et renforcer

Un exemple rencontré sur le terrain illustre très simplement les conséquences que peut avoir l'absence d'un tel cadre.

En 2005, Solidarités a travaillé à la réhabilitation d'un réseau de la Commune de Mishiha. La décision technique a été prise de renforcer le débit en captant une source de la commune voisine : Gisagara. Un certain nombre de questions de gestion intercommunale se sont posées : quel est le responsable de l'entretien du captage puisqu'il n'alimente en grande partie<sup>7</sup> que la commune voisine ? Qui paie cet entretien ? En cas de conflit entre les communes, quelle loi protège les usagers du réseau d'un acte cherchant à les priver de l'eau de la source ?

Juridiquement, il n'existe pas de loi nationale ou de code de l'eau. Quelques instructions ont été formalisées dans une note d'instructions ministérielle de novembre 1990. Ces dernières restent relativement générales et de peu de secours pour le cas concret en question. En ajoutant

à cela que les quelques outils méthodologiques validés par la DGHER ne sont généralement pas suivis, on peut saisir les difficultés rencontrées par les opérateurs de terrain dans un contexte tel que celui du Burundi<sup>9</sup>.

Finalement, cette problématique de gestion intercommunale a été approchée en s'appuyant sur deux notions : concertation et contractualisation. Mais quelle valeur juridique donner au contrat intercommunal s'il contredit de futures lois ou directives susceptibles d'être mises en place ?

### Une évolution nécessaire des pratiques des acteurs internationaux

Aussi bien les bailleurs de fonds que les ONG travaillent actuellement dans un contexte institutionnel burundais en transition. L'enjeu est pour eux de participer à des actions à portée plus durable tout en gardant une réactivité aux situations de crise pouvant toujours survenir<sup>9</sup>. Cependant, force est de constater une certaine inertie dans les pratiques.

Au Burundi, le principal apport financier émane aujourd'hui encore de bailleurs d'urgence. Les axes stratégiques d'intervention définis restent encore cantonnés à leur mandat urgentiste. Les indicateurs considérés sont en majorité quantitatifs et relativement peu qualitatifs. Pourtant,

la situation de crise s'éloignant, il devient nécessaire d'augmenter l'impact des interventions dans le temps plus que dans l'espace. De manière simplificatrice : « construisons moins d'infrastructures hydrauliques mais consacrons plus de moyens pour que les populations et leurs représentants soient porteurs du projet, de l'identification des besoins jusqu'à la gestion des infrastructures ».

Dans ce cadre, le message n'est pas entendu et la marge de manœuvre des ONG reste faible pour assurer une bonne transition vers un contexte de développement. Faible certes, mais présente... Elles se doivent de travailler dans une optique d'autonomisation progressive des partenaires locaux. Au Burundi, il est désormais temps de renverser les approches d'urgence héritées de la crise, et ce, à tous les niveaux : du bénéficiaire jusqu'aux différentes institutions en charge du service public de l'eau en milieu rural.

Voilà un travail à mener sur le terrain mais aussi auprès des bailleurs de fonds afin qu'ils adaptent leurs stratégies aux réalités locales. À ce niveau, des engagements internationaux ont été pris dans le cadre des Objectifs du Millénaire. Pour l'eau et l'assainissement, dont il s'agit de réduire de moitié, d'ici 2015, la proportion de personnes n'ayant pas accès à ces services. 2005 : année



Solidarités

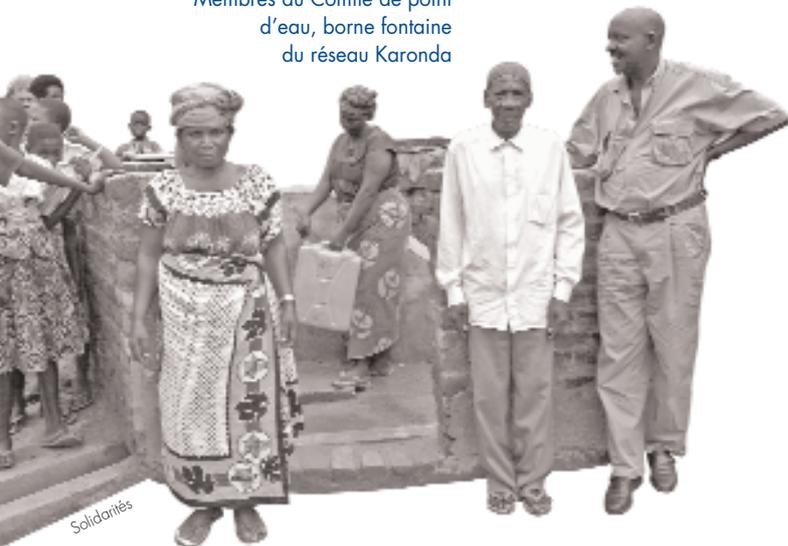
SOLIDARITÉS est une association humanitaire internationale qui intervient essentiellement auprès de populations victimes de conflits et de catastrophes naturelles. Spécialisée dans la couverture des besoins vitaux – boire, manger et s'abriter –, elle prend en charge des programmes d'urgence puis de reconstruction.

En 2005, SOLIDARITÉS a célébré son 25<sup>e</sup> anniversaire. Elle travaille dans 11 pays avec 140 volontaires et plus de 1 000 cadres et employés locaux, 25 employés au siège et un budget d'environ 23 millions d'euros (15 % de donateurs privés et 85 % de bailleurs institutionnels).

SOLIDARITÉS est membre du Conseil d'orientation à l'action humanitaire d'urgence, du Conseil d'administration de Bioforce, partenaire de Coordination SUD (Synergie qualité), de VOICE et d'Euronaid.

d'un premier bilan sur ces objectifs. 2005 : entrée du Burundi dans le développement ? ●

Membres du Comité de point d'eau, borne fontaine du réseau Karonda



Solidarités

#### Contacts :

**SOLIDARITÉS**  
Villa Souchet  
105 avenue Gambetta  
75020 Paris  
[www.solidarites.org](http://www.solidarites.org)

- Véronique Lebourgeois  
*Responsable technique*  
T. 33 (0)1 43 15 13 13  
[vlebourgeois@solidarites.org](mailto:vlebourgeois@solidarites.org)
- Olivier Jouzeau  
*Responsable des programmes hydrauliques Cankuzo*  
T. 00 257 277 132  
[olivier.jouzeau@laposte.net](mailto:olivier.jouzeau@laposte.net)

- <sup>1</sup> Certaines collines bénéficient de plusieurs activités : un même ménage pourra profiter de latrines et de sources par exemple.
- <sup>2</sup> Adduction d'eau potable.
- <sup>3</sup> Les personnes déplacées sont celles qui ont fui sans franchir de frontière contrairement aux personnes rapatriées.
- <sup>4</sup> Office d'aide humanitaire de la Commission européenne.
- <sup>5</sup> Fonds des Nations unies pour l'enfance.
- <sup>6</sup> Haut Commissariat aux réfugiés.
- <sup>7</sup> Une borne fontaine ayant toutefois été mise en place pour satisfaire aux besoins de la population avoisinante.
- <sup>8</sup> On peut citer un rapport de l'AFVP de 1992 : il accompagnait la mise en place des régies communales de l'eau en présentant le rôle des différents acteurs du Service public rural de l'eau au Burundi.
- <sup>9</sup> Rapatriements massifs de réfugiés burundais de Tanzanie pour le cas de Cankuzo notamment.

# À Anjouan et Mohéli, le secteur de l'eau se professionnalise

Aux Comores, depuis les années 90, la gestion de l'eau a été peu à peu transférée par l'État aux communautés villageoises. Confrontés à la raréfaction des ressources hydrauliques, à la faiblesse des équipements et à la dégradation des ouvrages, les villageois ont pris conscience de la vulnérabilité de leur approvisionnement en eau et s'organisent. À Anjouan depuis 1997, et plus récemment sur l'île de Mohéli, l'ONG Initiative Développement (ID) les accompagne.

**A**ux Comores, les populations d'Anjouan et de Mohéli sont confrontés à un double défi : une ressource en eau qui se raréfie et un problème général de qualité de cette ressource (sources non aménagées ou non protégées, réseaux de distribution fortement dégradés). 13 % seulement de la population a accès à une eau salubre. L'épidémie de choléra qui a frappé Anjouan en 2000 (près de 4 000 cas et 100 morts pour 250 000 habitants) en illustre tristement ce constat.

## Des ressources en eau mal réparties et en diminution

Si les Comores bénéficient globalement d'une bonne pluviométrie (elle dépasse les deux mètres par an en moyenne) et si 90 % de la population s'approvisionne en eau à partir d'un réseau d'adduction, cette situation générale dissimule de nombreux problèmes :

- le phénomène de déforestation engendre une forte diminution de la ressource en eau. En 35 ans, les trois quarts des rivières permanentes ont disparu à Anjouan. Le même phénomène sévit à Mohéli ;

- la pression démographique est très forte avec des densités de population de 575 hab./km<sup>2</sup> à Anjouan et 123 hab./km<sup>2</sup> à Mohéli : le nombre d'enfants par femme est élevé pour un territoire limité ;

- 99 % des eaux consommées sont non potables. Hormis les ressources souvent polluées par des déjections, l'eau stockée dans les foyers est toujours contaminée par manque d'hygiène ;

- la ressource en eau est inégalement répartie. Une même source dessert souvent plusieurs villages et les villages en fin de réseau ne reçoivent que de faibles quantités d'eau ;

- les nappes souterraines ne sont pas exploitées à Anjouan. Seule l'eau de surface est donc utilisable par les habitants d'Anjouan. À Mohéli, quel-

La sensibilisation aux coûts d'exploitation : un préalable à l'adhésion aux services d'appui et de maintenance de l'UCEA



ques nappes souterraines sont captées, mais sont peu productives ;

- les réseaux d'adduction d'eau ne sont plus gérés. L'État s'est désengagé de la gestion des réseaux sans transférer ses compétences et des moyens à des structures relais.

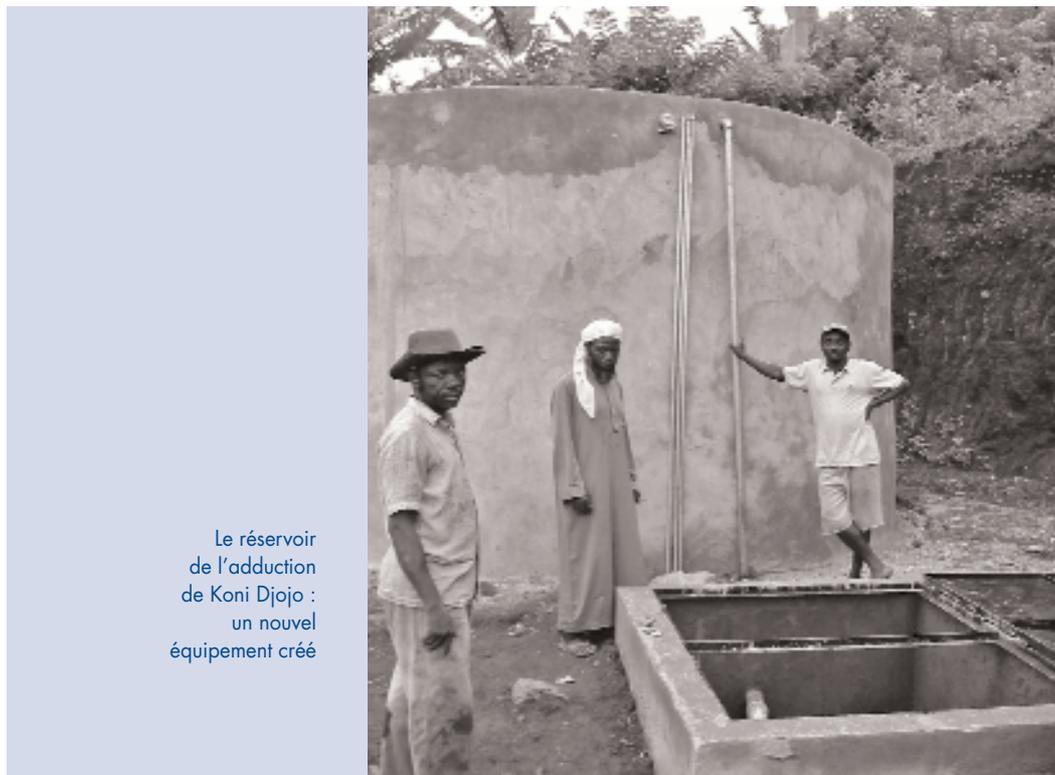
Dans la plupart des villages, les réseaux d'adduction d'eau (constitués de captages de sources ou de rivières, de conduites, de citernes et de bornes fontaines) sont anciens et très dégradés et plus des trois quarts des réseaux à Anjouan doivent être réaménagés pour que les besoins d'eau de la population en quantité, en facilité d'accès et en qualité soient satisfaits.

Avec la dégradation des réseaux, l'augmentation des besoins en eau et en l'absence de structures de gestion communautaire des réseaux, les conflits entre villages liés à la question de l'eau ont eu tendance à se multiplier. Les concurrences sur l'eau sont très fortes, pour l'alimentation humaine mais également du fait des activités économiques traditionnelles (distillation des plantes à parfum), de l'élevage et du maraîchage.

### Implication des communautés dans la gestion de l'eau

Le domaine de l'approvisionnement en eau potable est régi par la loi du 21 décembre 1994<sup>1</sup> portant Code de l'eau. Cette loi fixe que la gestion des adductions d'eau en milieu urbain est confiée pour l'île de la Grande Comore à un concessionnaire. En zone rurale, c'est le ministère chargé de la Production qui est responsable de l'exploitation des réseaux.

Dans les faits, sur Anjouan, aucun concessionnaire n'a pris en charge la gestion des réseaux urbains. Compte tenu de l'extrême faiblesse des moyens dont disposent les administrations îliennes, la gestion et l'entretien des réseaux villageois ont été laissés à la responsabilité des communautés rurales.



Le réservoir de l'adduction de Koni Djojo : un nouvel équipement créé

Initiative Développement

Les comités de gestion communautaire (CGE) sont les nouveaux acteurs de la gestion du service de l'eau. Ils se sont dotés de statuts, de règlements intérieurs et d'un bureau d'une dizaine de membres, qui assurent des fonctions de président, trésorier, gardien de réseau, etc. Le CGE identifie des collecteurs qui seront chargés du recouvrement des cotisations des foyers et qui seront payés en fonction de la somme collectée. Ces cotisations constituent une épargne dédiée à l'eau mobilisable en cas de problème sur le réseau.

Les réparations sont faites par les plombiers du village qui sont rémunérés à la tâche. Payé de manière forfaitaire et sur une base volontaire, le prix de l'eau varie selon les villages et le niveau de service (borne fontaine publique ou branchement privé) entre 150 et 500 francs comoriens. Le taux de recouvrement des cotisations dépasse rarement les 60 %, et ces cotisations permettent de financer la gestion minimale des

réseaux mais sont insuffisantes pour une gestion avancée.

Les membres des comités arbitrent aussi des petits conflits sur l'eau et prélèvent les droits de branchement.

Si des CGE sont présents dans plus de la moitié des villages d'Anjouan, les cotisations n'étaient recouvertes régulièrement que dans 17 % des villages à Anjouan et deux villages sur vingt-trois à Mohéli. L'idée d'une tarification de l'eau n'a pas fait son chemin dans tous les esprits. Dans un grand nombre de villages, les communautés préfèrent, à l'instar des autres investissements villageois, réaliser des collectes exceptionnelles en cas de coupure du réseau. C'est en quelque sorte une gestion des catastrophes. Indispensable pour assurer la continuité d'un service minimum, ce mode de gestion n'est cependant pas suffisant pour permettre ne serait-ce que le maintien à niveau des infrastructures. Conséquence, les usagers sont de moins en moins nombreux à trouver de l'eau de manière satisfaisante.

### Les étapes d'un dispositif d'appui pluriannuel

Dès le début de l'intervention d'ID en 1996 sur Anjouan, dans le cadre d'un programme santé, les communautés villageoises ont souligné les besoins de répondre au problème de l'eau potable.

À la suite d'une première étude de faisabilité conduite en 1997, plusieurs programmes hydrauliques ont été conduits sur la base d'une forte mobilisation des populations et le concours de partenaires financiers diversifiés<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Qui à ce jour n'a été suivi d'aucun arrêté ou décret d'application.

<sup>2</sup> Le ministère des Affaires étrangères puis l'Union européenne, l'AFD et de nombreux partenaires (Sedif, Agence de l'eau Seine-Normandie, Fonds de coopération régional de Mayotte, Syndicat des Eaux de Mayotte, Fondation Lord Michelham of Hellingly, etc.).

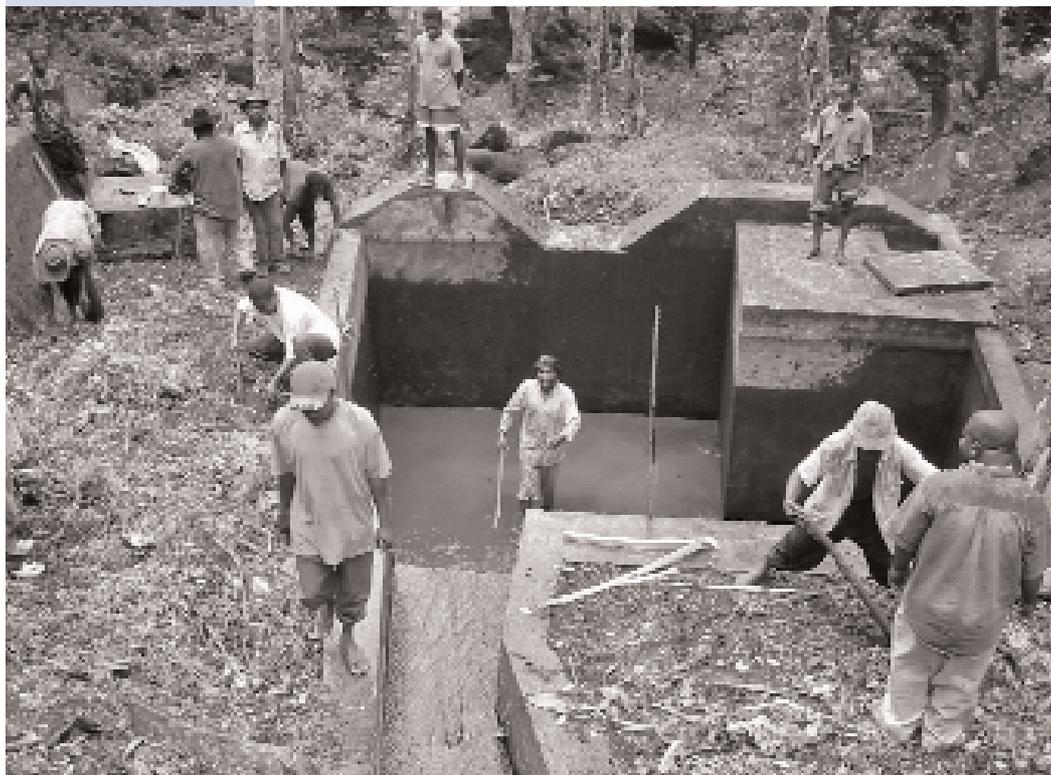
Des travaux de réhabilitation et d'extension des réseaux ont bénéficié jusqu'à présent à plus de 50 000 personnes. Les structures communautaires de gestion sont en place, les règles d'utilisation de l'eau (codes de l'eau) ont été définies et adoptées dans chaque village, le recouvrement des coûts de maintenance minimum auprès des usagers a été proposé et les outils de gestion mis en place.

Une fédération des comités de gestion, l'UCEA (Union des comités d'eau d'Anjouan), est née en 2001 de la volonté des CGE d'être reconnus comme acteurs principaux de l'exploitation des réseaux d'adduction d'eau (élaboration d'une charte sociale de l'eau approuvée par les autorités). L'UCEA compte désormais 43 membres.

Quelques innovations techniques ont été introduites comme la construction de réservoirs cylindriques (plus résistants et beaucoup moins coûteux) que le modèle rectangulaire couramment utilisé par les entrepreneurs locaux, les adductions en PEHD (polyéthylène de haute densité) et un chlorateur. L'utilisation du PEHD nécessite une participation communautaire plus importante pour enterer les adductions mais permet de réduire très sensiblement le coût des aménagements.

Plusieurs enseignements ont été tirés de ces phases d'intervention :

- pour être durable, la structuration communautaire prend du temps. Elle doit être soutenue sur le long terme, afin de franchir les étapes les unes après les autres ;
- il faut simplifier au maximum les réseaux d'adduction. Idéalement, chaque village devrait gérer sa propre source d'eau et son propre réseau. Ceci est le moyen le plus sûr de limiter les conflits et de permettre ainsi une gestion pérenne des réseaux. Quand cela n'est pas possible, des schémas directeurs régionaux doivent être produits ;
- il n'y a pas de solution « standard » aux problèmes de l'eau à An-



Initiative Développement

**Des entreprises locales et une main-d'œuvre villageoise mobilisées : curage d'un réservoir**

jouan. Une solution technique unique, adaptée aux problèmes spécifiques qui se posent dans chaque village, doit être systématiquement recherchée et adoptée par consensus ;

- les activités doivent être renforcées par des animations sur le problème de la gestion de la ressource « eau », sur la qualité de l'eau et la diffusion des maladies.

À partir de ces acquis, une nouvelle phase du programme hydraulique intitulée « Gestion communautaire des adductions d'eau potable en milieu rural à Anjouan et Mohéli » (PAGEC) a démarré en 2005 sur un financement pluriannuel (quatre ans) de l'Agence française du développement (AFD) et d'autres partenaires en lien avec ID, porté par l'UCEA à Anjouan et la FADESIM à Mohéli. ID a été choisi comme opérateur sur les deux îles.

Soixante villages sur Anjouan (soit environ 120 000 personnes) et vingt villages sur Mohéli (soit environ 28 000 personnes), devraient ainsi

bénéficier d'un appui soutenu. La moitié des villages ciblés (soit une trentaine sur Anjouan et une dizaine sur Mohéli) bénéficiera d'une étude technique ou d'un aménagement hydraulique, que ce soit la réhabilitation de leur réseau d'adduction, la construction d'ouvrages d'aide à la gestion par les CGE ou d'ouvrages pour améliorer la qualité de l'eau.

Mais l'objectif de cette nouvelle phase consiste à pérenniser la gestion des infrastructures d'AEP rurale à Anjouan et à Mohéli, pour que ces populations puissent accéder durablement à une eau en qualité et en quantité suffisante. Le projet met donc plus l'accent sur la gestion de l'eau que sur de nouvelles infrastructures.

À Anjouan, l'UCEA se propose de mettre en place en son sein un « service de l'eau » dédié aux CGE. À Mohéli, le projet avec la FADESIM susciteront l'émergence d'une Fédération des comités de gestion de l'eau et d'un pôle professionnel au sein de cette Fédération.

## Renforcer les capacités locales de gestion technique et financière

Approvisionnement irrégulier des points d'eau, mauvais entretien du réseau, fuites, quartiers non desservis, sont autant de problèmes auxquels sont confrontés les exploitants communautaires, et qui constituent un frein important au paiement de l'eau et à la gestion de l'avenir.

Parti du constat qu'il existe un besoin de compétence technique et de contrôle de la gestion des fonds publics, et de la demande récurrente des CGE d'appui tant technique que financier, l'UCEA propose de développer un service en trois volets :

- **un volet technique** : diagnostic des problèmes de réseau, études techniques et montage de dossiers de financement, formation des plombiers villageois, recherche de matériels/accessoires hydrauliques ;
- **un volet accompagnement, gestion, formation** : renforcement du contrôle de gestion par l'UCEA, formation permanente des élus des CGE ;
- **un volet investissement** : mutualisation de l'épargne villageoise pour constituer un fond d'investissement au sein de l'UCEA permettant des investissements plus importants, et géré par les CGE.

## Quel coût pour un service de qualité ?

C'est évidemment autour de ce sujet que les débats risquent de s'animer.

Avec le « Service de l'eau », le prix de l'eau à l'utilisateur devra nécessairement augmenter. En effet, mêmes mutualisées, les charges d'une telle structure vont se répercuter sur les usagers.

Les calculs réalisés montrent que pour que le service réponde aux besoins des CGE, le prix de l'eau devrait passer à 600 francs comoriens par mois et par ménage (soit 1,22 euros<sup>3</sup>) si on reste sur une base forfaitaire. Ce prix pourrait être réévalué à l'avenir avec le nombre crois-

sant de villages adhérents au service, l'augmentation des taux de recouvrement dans les villages ou le paiement au volume.

Cette augmentation du prix, pourtant nécessaire si l'on veut garantir un approvisionnement en eau à l'avenir dans les villages, risque d'être mal vécu par les usagers dans le contexte actuel d'augmentation du coût de la vie et de diminution du pouvoir d'achat des ménages.

Ce prix forfaitaire mensuel de 600 francs comoriens ne représente pourtant qu'une part minime du budget alimentation des ménages, et reste très inférieur au prix de l'eau à la Grande Comore ou dans d'autres pays.

C'est avant tout un changement d'habitude qu'il faut faire accepter. Si chacun veut de l'eau en quantité suffisante et de manière permanente, il faut y mettre le prix !

Huit villages se sont déjà portés candidats pour être les premiers à intégrer ce nouveau dispositif. L'UCEA dispose maintenant de quatre années pour convaincre, avec l'appui d'Initiative Développement, l'ensemble des villages d'adhérer à ces principes de gestion pérenne. ●

<sup>3</sup> 1 euro = 492 francs comoriens.

### Contacts :

Initiative Développement  
29 rue Ladmiraault  
86000 Poitiers  
[www.id-ong.org](http://www.id-ong.org)

- **Benoît Moreau**  
Responsable du PAGEC pour Anjouan et Mohéli  
T. 00 269 71 14 69  
[b.moreau@id-ong.org](mailto:b.moreau@id-ong.org)
- **Adame Hamadi**  
Chef de projet PAGEC sur Mohéli  
T. 00 269 72 01 60  
[a.hamadi@id-ong.org](mailto:a.hamadi@id-ong.org)
- **Caroline Vignon**  
Référent développement rural  
T. 33 (0)5 49 60 89 66  
[c.vignon@id-ong.org](mailto:c.vignon@id-ong.org)

## INITIATEURS DU PROJET

À Anjouan, Initiative Développement, ONG française, a réhabilité depuis 1997 une quinzaine de réseaux d'adduction d'eau potable et mis en place dans une trentaine de villages un dispositif pour la gestion du réseau ainsi qu'une Union des comités d'eau d'Anjouan (UCEA).

L'Union des comités d'eau d'Anjouan (UCEA) est une fédération des exploitants communautaires. Créée en 2001, sa première action d'envergure a été l'élaboration de la Charte de l'eau de l'île. 43 Comités de gestion de l'eau de l'île en sont membres en 2005. (T. 00 269 71 14 61)

À Mohéli, la Fédération des acteurs de développement économique et social de l'île de Mohéli (FADESIM), grâce à un financement de l'AFD, a réhabilité sept réseaux d'Adductions d'eau potable (AEP), fournissant de l'eau à onze villages. (T. 00 269 72 01 60 — [cfadesim@yahoo.fr](mailto:cfadesim@yahoo.fr))

## PARTENAIRES ASSOCIÉS

Le Syndicat intercommunal des eaux et d'assainissement de Mayotte (SIEAM) va, à travers des échanges institutionnels, apporter son expertise pour renforcer l'UCEA et divers volets du projet (élaboration des schémas directeurs régionaux).

Eau de Paris va contribuer au projet en cours sous forme d'appui technique au volet recherche « qualité de l'eau ».

Aquassistance apporte un conseil et une assistance technique sur la qualité des ouvrages hydrauliques construits par ID à Anjouan.

Le Groupe de recherche et d'échanges technologiques (GRET) est mobilisé dans l'appui au montage du dispositif organisationnel de la gestion de l'eau (CGE, UCEA, Service de l'eau, opérateurs privés).

Borne fontaine dans le village de Koni Djojo



# Quelles contributions des acteurs français de coopération non gouvernementale ?

Près de 90 personnes ont participé le 9 décembre 2005 à une rencontre thématique pour échanger sur leurs pratiques, prendre connaissance des orientations sectorielles sénégalaises et ainsi articuler au mieux leurs interventions.

Quelques mois avant le 4<sup>e</sup> Forum mondial de l'eau (Mexico, mars 2006), l'initiative d'organiser une nouvelle rencontre de concertation et d'échanges a pour objectif de permettre à tous les opérateurs français d'avoir accès à l'information sur :

- la politique sectorielle eau et assainissement au Sénégal et le nouvel environnement de développement des projets d'eau potable et d'assainissement à travers le cadre unifié global du PEPAM ;
- l'état d'avancement actuel du PEPAM et de la programmation de sa mise en œuvre sur la période 2006-2008 ;
- une vision d'ensemble des dispositifs financiers existants au Sénégal comme en France et leurs modalités de mise en œuvre.

Présenté le 29 avril 2005 lors de la table ronde des partenaires au développement du secteur de l'hydraulique et de l'assainissement, le Programme national d'eau potable et d'assainissement du Millénaire (PEPAM) est l'instrument par lequel le Gouvernement du Sénégal compte, d'ici 2015, atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement

en matière d'eau potable et d'assainissement, en milieu urbain et en milieu rural.

Le PEPAM constitue le cadre programmatique global dans lequel l'ensemble des interventions réalisées au Sénégal doivent à l'avenir s'inscrire, en vue de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux fixés pour 2015 : pour l'eau potable, l'universalité de l'accès en milieu urbain et un taux d'accès de 82 % en milieu rural. Pour l'assainissement, un taux d'accès de 78 % en milieu urbain et de 59 % en milieu rural. Les besoins de financement requis entre 2005 et 2015 pour atteindre ces résultats sont globalement estimés à 274 milliards de FCFA (418 millions d'euros) pour la composante rurale et 241 milliards de FCFA (367 millions d'euros) pour la composante urbaine.

En milieu urbain, la stratégie du PEPAM s'articule autour de la mise en œuvre de réformes dites de « deuxième génération », prolongeant celles initiées dans le cadre du « Programme Sectoriel Eau » (PSE) puis du « Projet Eau à Long Terme » (PLT) et qui ont permis depuis 1996 d'améliorer de manière continue la qualité des services d'eau potable et d'assainissement.

En milieu rural, la stratégie du PEPAM marque une évolution en profondeur des méthodes de planification et de programmation des projets, de l'organisation et de la gestion du service de l'eau, et de la participation du secteur privé. Cette stratégie s'appuie sur un « cadre unifié d'interventions » constitué d'un socle commun d'outils et de règles de portée globale qui s'imposeront à tous les acteurs.

À l'opposé d'un catalogue de contraintes ou d'interdits, ce cadre sera générateur de synergies et d'efficacité, encouragera et fédèrera les initiatives dans leur diversité, et garantira leur cohérence par rapport à la stratégie et au plan d'action pour atteindre les OMD. Il sera fondé sur la responsabilisation des partenaires et l'évaluation périodique de leurs réalisations par rapport à leurs engagements initiaux.



Comité de jumelage Breilville-sur-Odon

Amélioration du service de l'approvisionnement en eau potable dans la communauté rurale de Ouonck

## Le jumelage coopération Bretteville-sur-Odon/Ouonck : un partenariat multi-acteurs exemplaire

La collectivité française de Bretteville-sur-Odon et la communauté rurale de Ouonck (Casamance) se sont engagées dans un jumelage en 1992. Dès 1996, un ambitieux projet d'adduction d'eau potable inter-villageoise est lancé, bénéficiant à près de 12 000 habitants dans 17 villages. En parallèle, des améliorations ont été apportées en matière d'équipement en hydraulique villageoise pour les localités non raccordées au réseau.

## Des berges de l'Odon aux rives du Soungrougrou : des partenaires diversifiés mobilisés autour d'un projet communal d'accès à l'eau

Pour assurer la réalisation de ce projet d'envergure, la commune de Bretteville assure la maîtrise d'ouvrage, l'appui financier et l'intermédiation entre les différents partenaires financiers. Le comité de jumelage assure la gestion déléguée de l'opération et l'animation du projet. La société Eaux de Paris a assuré le soutien technique et la formation continue des responsables de l'exploitation et de la maintenance. Le Conseil rural de Ouonck organise la concertation entre acteurs et a assuré la participation des usagers.

- > La Communauté rurale de Ouonck et les communautés villageoises
- > Les services techniques sénégalais et bureaux d'études locaux
- > Ville et comité de jumelage de Bretteville-sur-Odon et ville jumelée allemande de Glattbach
- > Ville de Fleury-sur-Orne
- > Syndicat des Eaux de Louvigny
- > Conseil régional de Basse Normandie
- > Agence de l'eau Seine-Normandie
- > Eau de Paris
- > Ministère des Affaires étrangères

## Les instruments du PEPAM

La lettre de politique sectorielle pour l'eau potable et l'assainissement en milieu urbain et rural, signée le 15 juillet 2005, officialise l'approche programmatique du PEPAM ainsi que ses orientations stratégiques.

Une loi sur le service public de l'eau potable et de l'assainissement fixe le cadre juridique du service public de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement en milieu urbain comme en milieu rural, devrait être soumise au Parlement d'ici la fin de l'année 2005. La loi

définira notamment les modalités d'exercice par l'État de l'Autorité déléguée du service public et de délégation de gestion de ce service public à des entités privées (incluant, en milieu rural, les associations d'usagers et les opérateurs privés).

Un Manuel des projets d'eau potable et d'assainissement en milieu rural en cours d'élaboration sera disponible début 2006. Destiné à tous les acteurs, il traduira en procédures concrètes les dispositions du cadre unifié d'intervention : environnement institutionnel et réglementaire, cycles, outils et règles de conception des projets, procédures de suivi-évaluation, etc.

Un Plan local d'hydraulique et d'assainissement (PLHA). Venant en complément du Plan local de développement et de programmation à la base, sera élaboré au niveau de chacune des 320 Communautés rurales du Sénégal, pour être partagé entre les élus locaux et les services décentralisés de l'hydraulique et de l'assainissement. Chaque PLHA identifiera et hiérarchisera les investissements à réaliser dans la CR, et sera élaboré suivant une démarche participative avec les populations.

Un portail internet sur l'eau potable et l'assainissement (opérationnel en mars 2006).

Les acteurs français de coopération non gouvernementale disposent au Sénégal d'une expertise riche et ancienne. Près de cent partenariats de coopération décentralisée sont comptabilisés au Sénégal<sup>1</sup>, dont 15 % se sont engagés ou ont réalisé des activités dans les secteurs eau et assainissement. Dans les années 90, ce fut le cas pour les partenariats Cléon/Dondou, Hérouville St-Clair/Les Agnam, Commercy/Mbagam, Barr/région Alsace/Kolda, etc.

De nombreuses opérations sont en cours : Commercy/Ndiathène, Cherbourg-Octeville/Coubalan, Saint-Herblain/Ndiagianao, Bretteville-Odon/Ouonck, AIMF/SIAAP/Ziguinchor, région Nord-Pas-de-Calais/projet Alizés.

De nombreuses ONG spécialisées et expérimentées (Gret, Eau Vive, SOS Sahel, AFVP, HSF Aquasistance, GRDR, Ircod, ADOS, etc.) travaillant avec des partenaires locaux apportent un appui technique et conduisent des programmes d'intervention pluriannuels, en direct, en consortium, en tant qu'opérateur d'actions de coopération décentralisée. L'accès à l'eau potable est, il faut également le rappeler, un secteur prioritaire d'intervention des ressortissants sénégalais. Ils y ont engagé,

en lien avec leurs partenaires, des montants importants.

La mise en partage des informations sur les modalités du PEPAM, complétée par les témoignages d'opérateurs, a permis de mettre en évidence



Comité de jumelage Bretteville-sur-Odon

la diversité des partenariats engagés et l'efficacité de leurs résultats tant en matière d'accès à l'eau potable que de la qualité et pérennité de cet accès (appui à la maîtrise d'ouvrage, formation des exploitants, sensibilisation des usagers, etc.).

Les nombreux échanges entre porteurs de projets sont amenés à se poursuivre en lien avec les services techniques sénégalais. La compréhension et l'appropriation des outils techniques et financiers disponibles au Sénégal et en France (Loi Oudin-Santini, FSP codéveloppement Sénégal, etc.) devrait ainsi sans nul doute se traduire par une dynamique accrue de mobilisation des acteurs français autour des objectifs du Milénaire dans le secteur eau potable et assainissement au Sénégal. ●

### Contacts :

- Mouhamed Fadel Ndaw  
projeau@sentoo.sn  
www.plt.sn
- Comité de jumelage  
Bretteville-sur-Odon/Ouonck  
ouonck@yahoo.fr
- Guillaume Aubourg, pS-Eau  
aubourg@pseau.org

<sup>1</sup> Sources MAE/CUF.

## INFO PUBLICATION

**Eau, assainissement et solidarité : actions françaises de coopérations décentralisées et non gouvernementales. Agir pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays en développement**

Cahier technique n° 14

Pierre-Marie Grondin, Denis Désille, Guillaume Aubourg, Christophe Le Jallé

Programme Solidarité Eau, Paris, 2005

Document consultable et téléchargeable à partir de [www.pseau.org/outils/biblio/liste.php?docu\\_pgm\\_collectivites=1](http://www.pseau.org/outils/biblio/liste.php?docu_pgm_collectivites=1)

L'objet de cet ouvrage est de présenter tout d'abord le cadre d'intervention et les outils disponibles pour les acteurs de la coopération décentralisée afin de leur permettre de s'engager

plus largement dans des actions de solidarité dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Il présente ensuite les principes à mettre en œuvre et les étapes à respecter pour conduire avec pertinence et cohérence la recherche de financements, l'élaboration puis la mise en œuvre de projets dans ce domaine.

• **À qui s'adresse cet ouvrage ?**

Cet ouvrage s'adresse aux acteurs de la coopération décentralisée qui agissent directement ou en soutien d'autres organismes. Il s'adresse plus particulièrement aux collectivités locales et leurs groupements, aux syndicats des eaux et aux agences de l'eau.

Ce document propose un cheminement de réflexions. Il ne prétend pas poser toutes les questions, ni même y répondre de façon exhaustive, mais il apporte quelques éléments

qui doivent permettre à des « non-spécialistes » du domaine de commencer à réfléchir aux différentes étapes du montage d'un projet.

Cette publication n'est ni un livre de recettes, car il n'existe pas de recette miracle adaptable partout, ni un outil technique, car il est impossible de traiter l'ensemble du sujet en quelques pages. Après avoir pris connaissance de ce document, le lecteur est vivement encouragé, à s'appuyer sur des personnes ou organismes compétents, et en particulier sur des compétences locales.

Pour compléter les conseils et recommandations, un petit guide bibliographique est proposé à la fin du document. Cette liste non exhaustive de références est destinée à faciliter des approfondissements.

**Contact :** pS-Eau  
32 rue Le Peletier 75009 Paris  
[pseau@pseau.org](mailto:pseau@pseau.org)  
[www.pseau.org](http://www.pseau.org)

**Gouvernance urbaine et accès à l'eau potable au Maroc. Partenariat Public-Privé à Casablanca et Tanger-Tétouan**

Claude de Miras, Julien Le Tellier, en collaboration avec Abdelmalik Saloui

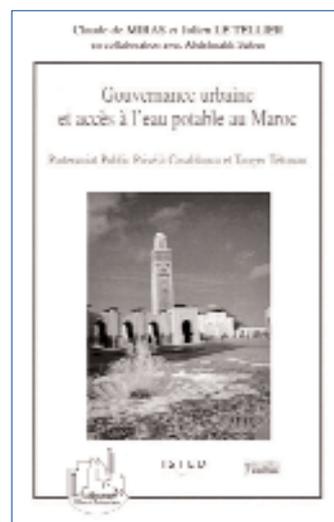
Collection « Villes et entreprises »

L'Harmattan, Paris, novembre 2005, 280 pages, ISBN : 2-7475-9165-4, prix éditeur : 22,50 euros (+ frais port)

L'analyse méticuleuse présentée dans cet ouvrage concerne des dispositifs de gestion urbaine associant sphères publique et privée dans un domaine particulièrement sensible, celui de l'accès à l'eau potable en ville au Maroc.

Résultat d'une recherche menée entre 2001 et 2004 dans le cadre du Programme de recherche urbaine pour le développement (PRUD), ini-

tié par le ministère français des Affaires étrangères, elle représente une production de connaissances fondée sur une démarche empirique qui fera date, car elle se situe comme premiers éléments d'un bilan de l'expérimentation de partenariat public-privé mis en œuvre depuis plusieurs années dans trois villes : Casablanca, Tétouan et Tanger.



Mais les faits présentés et remis dans leur contexte, même s'ils sont très parlants en eux-mêmes, n'auraient pas toute leur portée s'ils n'étaient pas mis en perspective dans un cadre théorique qui a pu permettre aux auteurs de proposer une analyse interprétative des mécanismes observés.

*Préface de Annik Osmont, socio-anthropologue, GEMDEV, secrétaire exécutive du Programme de recherche urbaine pour le développement (PRUD).*

**Contact :**  
L'Harmattan Édition-Diffusion  
5-7 rue de l'École Polytechnique  
75005 Paris  
T. 33 (0)1 40 46 76 20  
F. 33 (0)1 43 25 82 03  
Commande en ligne : [www.editions-harmattan.fr](http://www.editions-harmattan.fr)

## INFO FORMATION

Institut universitaire et également opérateur d'appui à des actions de développement à l'étranger, le Centre international d'études pour le développement local (CIEDEL) propose quatre modules/journées de formation en direction des élus et des fonctionnaires territoriaux.

- La coopération décentralisée (15 décembre 2005).
- Démocratie électorale, démocratie participative : quels enjeux et quelles modalités d'articulation ? (6 février 2006).
- Quelle place pour les collectivités locales dans la mondialisation (20 janvier).
- Communiquer autour de sa coopération décentralisée (28 février).

**Renseignement et inscription :**  
CIEDEL, 19 rue d'Enghien 69002 Lyon  
T. 33 (0)4 72 77 87 50  
F. 33 (0)4 72 41 99 88  
[ciedel@univ-catholyon.fr](mailto:ciedel@univ-catholyon.fr)  
[www.ciedel.org](http://www.ciedel.org)

## INFO PUBLICATION

**Hydraulique et sécurisation des systèmes pastoraux au Sahel**

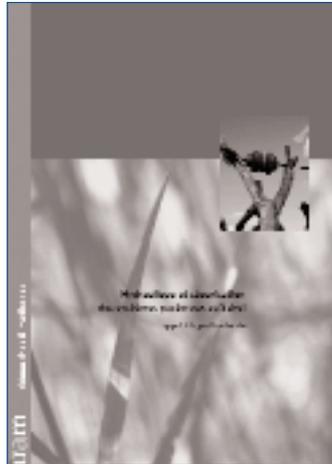
IRAM, Montpellier, 2005

Document uniquement disponible par téléchargement : [www.iram-fr.org/frame2.htm](http://www.iram-fr.org/frame2.htm)

L'IRAM, bureau d'études intervenant dans le champ de la coopération internationale, dans les domaines complémentaires des politiques agricoles, du développement local, de la gestion des ressources naturelles, de la microfinance et des organisations professionnelles, vient de faire paraître dans sa collection « Démarches et méthodes » une nouvelle publication de l'équipe « Gestion des ressources naturelles et développement local ».

Ce document « Hydraulique et sécurisation des systèmes pastoraux au Sahel » présente des éléments de propositions stratégiques et de démarches particulièrement utiles mises en œuvre par l'IRAM dans le domaine de l'hydraulique pastorale dans la région ainsi que les principaux enseignements tirés de leur expérience.

**Contact : Aurèle Mahé**  
IRAM (Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement)  
Bât. 3, Parc scientifique Agropolis  
34980 Montferrier-le-Lez  
T. 33 (0)4 99 23 24 67  
[a.mahe@iram-fr.org](mailto:a.mahe@iram-fr.org)  
[www.iram-fr.org](http://www.iram-fr.org)

**La solidarité pour l'eau potable, aspects économiques**

Henri Smets

2004, 16 x 24 cm, 290 pages,  
prix de vente : 25 euros

La solidarité dans le domaine de l'eau potable permet d'améliorer l'approvisionnement en eau et l'assainissement des plus démunis.

Cet ouvrage propose une analyse détaillée des divers mécanismes de solidarité utilisés au plan national ou international dans les pays industrialisés et dans les pays en développement.

Il traite des subventions directes et croisées, évalue les effets redistributifs de divers modes de couverture du coût de l'eau et examine la mesure dans laquelle les pays les moins avancés pourront satisfaire aux objectifs concernant l'eau potable de la Déclaration du Millénaire.

**Contact : L'Harmattan**  
5-7 rue de l'École Polytechnique  
75005 Paris  
T. 33 (0)1 40 46 79 20  
F. 33 (0)1 43 25 82 03  
[harmattan1@wanadoo.fr](mailto:harmattan1@wanadoo.fr)  
[www.editions-harmattan.fr](http://www.editions-harmattan.fr)



Denis Désille

## INFO MULTIMEDIA

Le Projet « Eau, source de vie et de développement » est un programme de développement financé par la Commission européenne, conçu et mis en œuvre par la coopération décentralisée entre la région Franche-Comté en France – l'Ardecod – et la région de l'Ouest montagneux en Côte d'Ivoire – l'Association des villes et communes de l'Ouest montagneux de la Côte d'Ivoire (Avicom-CI).

Il traduit une volonté commune des élus du Nord et du Sud d'agir sur l'environnement et plus particulièrement sur la qualité de l'eau pour réduire les maladies hydriques. Ce dispositif a permis la réalisation d'un programme d'actions touchant l'ensemble des seize communes de l'Ouest montagneux ivoirien, principalement en matière d'approvisionnement en eau potable et en particulier dans les quartiers défavorisés.

Document de capitalisation, ce CD-rom a donc pour objectif de relater l'expérience des acteurs impliqués, de sauvegarder un patrimoine de connaissances, de transmettre et partager des réussites et des échecs, de transférer un savoir-faire.

Le document comprend une présentation du projet qui permet de dresser le cadre de l'intervention, de préciser son contexte et de décrire les actions mises en œuvre.

Cette partie descriptive est complétée par une présentation des acteurs du projet, une analyse du cycle de projet puis une approche synthétique et opérationnelle de sept principaux axes d'intervention du projet :

- l'eau et la santé ;
- les partenariats ;
- le choix des actions ;
- l'appui aux municipalités ;
- l'ingénierie sociale ;
- la gestion et la maintenance ;
- la sensibilisation.

**Contact : Association régionale pour le développement de la coopération décentralisée (Ardecod)**  
2 chemin de Patente 25000 Besançon  
T. 33 (0)3 81 53 77 47 • F. 33 (0)3 81 47 19 95  
[ardecod@wanadoo.fr](mailto:ardecod@wanadoo.fr)



## INFO APPEL À PROJET

## Facilité Eau européenne

Le processus de sélection des propositions soumises en réponse à l'appel à propositions 2004 lancé dans le cadre de la Facilité européenne pour l'eau avance. La liste des propositions retenues pour bénéficier d'un financement devrait être arrêtée début 2006.

D'ores et déjà, le second appel à propositions de la facilité européenne se prépare. Une rencontre s'est tenue le 9 décembre 2005 à Bruxelles, organisée par l'Unité en charge de la Facilité européenne de la Commission européenne, à laquelle ont été invités les représentants de collectivités locales et d'ONG d'Europe et d'Afrique.

Lors de cette rencontre, l'équipe de la Facilité européenne a présenté les premiers enseignements et analyses provisoires tirés du premier appel à propositions. Ces éléments sont téléchargeables sur le site web de la Facilité : <http://europa.eu.int/waterfacility>.

Le processus du deuxième appel à propositions a ensuite été présenté. Ce nouvel appel à propositions devrait être lancé en mars 2006. Il se fera probablement en une seule étape, ce qui signifierait qu'il y aurait un délai de quatre mois pour préparer directement une proposition détaillée. Il est donc conseillé de se préparer d'ores et déjà à répondre à cet appel à propositions.

Durant cette même réunion à Bruxelles le 9 décembre dernier, Jean-Pierre Elong Mbassi, coordinateur du Partenariat pour le développement municipal (PDM) a été invité par la

Commission à faire une présentation sur la coopération décentralisée et la possibilité pour les collectivités locales d'Afrique de répondre à l'appel à propositions. L'ensemble des participants ont soutenu cette réflexion sur la nécessité de permettre une plus grande implication des collectivités locales africaines dans les propositions soumises.

**Dates à retenir :****Premier appel à propositions**

- *Début 2006* : information sur les sessions retenues

**Deuxième appel à propositions (dates probables)**

- *Janvier-avril 2006* : séminaires d'information dans les pays ACP
- *Fin mars 2006* : lancement de l'appel à propositions
- *Fin juillet 2006* : clôture de l'appel à proposition
- *Août 2006 - février 2007* : évaluations des propositions

**Pièces à télécharger :**

- **Rapport d'étape de l'avancement de la Facilité ACP-UE pour l'eau (octobre 2005)**
  - > [www.pseau.org/doc/rapport\\_d\\_etape\\_2005\\_oct.pdf](http://www.pseau.org/doc/rapport_d_etape_2005_oct.pdf)
- **Bulletins 1 et 2 de Facilité ACP-UE pour l'eau**
  - > [www.pseau.org/doc/newsletter\\_francais\\_1.doc](http://www.pseau.org/doc/newsletter_francais_1.doc)
  - > [www.pseau.org/doc/newsletter\\_francais\\_2.doc](http://www.pseau.org/doc/newsletter_francais_2.doc)

**Contact :** <mailto:europaaid-water-facility@cec.eu.int>  
F. (32) 2 299 86 22

**Programme Solidarité Eau**

32 rue le Peletier 75009 Paris  
tél. : 33 (0)1 53 34 91 20  
fax : 33 (0)1 53 34 91 21  
e.mail : [pseau@pseau.org](mailto:pseau@pseau.org)  
internet : [www.pseau.org](http://www.pseau.org)

**La Lettre du pS-Eau n° 50**

Responsable de la publication :  
Pierre-Marie Grondin

Rédacteur en chef :  
Guillaume Aubourg

Ont participé à ce numéro :  
Guillaume Aubourg  
Denis Désille  
Pierre-Marie Grondin  
Olivier Jouzeau  
Véronique Le Bourgeois  
Christophe Le Jallé  
Sarah Mackenzie  
Aurèle Mahé  
Michel Taquet  
Christophe Valingot  
Caroline Vignon

Conception graphique :  
Solange Münzer

Mise en page : Hélène Gay

Impression : Dumas-Titoulet Imprimeurs  
N° d'imprimeur : 43520